

Compte-rendu #19 - Séance du 8 février 2022

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question du député Laurent Agache (Ecolo) :

« Exode des chercheurs en raison de la limite d'âge »

« Dans un article du *Trends/Tendances* du 20 janvier, nous avons appris qu'en 2011 l'économiste Paul De Grauwe, ayant accédé à l'éméritat en raison de son âge, décidait d'aller poursuivre ses travaux de recherche à Londres. Dix ans plus tard, le cancérologue louvaniste Peter Carmeliet a choisi à son tour l'exil afin de pouvoir continuer à travailler et a déménagé son laboratoire au Danemark. **Beaucoup de scientifiques n'ont aucune intention d'arrêter leurs recherches en raison de leur âge. Ils décident donc de trouver les financements nécessaires à leur poursuite à l'étranger.**

Dans l'espoir d'endiguer cet exode, le gouvernement flamand a décidé de modifier sa politique de soutien en matière de recherche fondamentale. En 2022, le Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek (FWO, Fonds flamand de la recherche scientifique) lancera ainsi un **appel à projets sans condition de limite d'âge**. Le FWO a d'ailleurs débloqué cinq millions d'euros. Toutefois, les candidats pensionnés devront veiller à assurer leur relève, **car ils seront tenus d'introduire leur demande en collaboration avec un jeune chercheur, dont ils s'engageront à guider la carrière.**

Madame la Ministre, **quelle est la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles ?** Est-elle comparable à la Flandre ? Que mettez-vous en place pour que les chercheurs plus âgés puissent poursuivre leurs recherches s'ils le souhaitent, tout en permettant aux jeunes de s'épanouir dans leur début de carrière ? **Quelles sont les initiatives que vous lancez en matière d'accompagnement des jeunes chercheurs par leurs homologues seniors**, non seulement en recherche fondamentale, mais aussi en sciences humaines et sociales ? »

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :



« Le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) n'a pas développé d'appel à projets similaire à celui de son homologue flamand, le FWO. Néanmoins, **les financements attribués aux chercheurs en Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas liés à une limite d'âge, mais à l'appartenance à une université avec une fonction bien déterminée.**

Les professeurs souhaitant continuer au-delà de l'âge légal de la mise à la pension, sans rétribution financière de la part de l'institution, peuvent obtenir des rôles particuliers dans les universités. Ainsi, **même s'ils n'ont pas accès directement au financement du FNRS, ces professeurs conservent l'accès à tous les financements externes pour lesquels les bailleurs de fonds permettent aux académiques émérites de postuler, par exemple les fonds européens.**

Ils doivent cependant prévoir d'associer un académique actif à chaque financement pour assurer une continuité, notamment pour l'encadrement du personnel qui serait engagé sur les projets en question. **Pour le mentorat des jeunes, en doctorat ou en post-doctorat, la Fédération Wallonie-Bruxelles a financé en 2021 un projet concernant les six universités présentes sur son territoire.** Il est cependant trop tôt pour mesurer l'impact de cette initiative. »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020d006c>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.